

## AUX MÉDECINS DE FAMILLE, URGENTOLOGUES, PÉDIATRES, GASTRO-ENTÉROLOGUES, MICROBIOLOGISTES-INFECTIOLOGUES ET INFIRMIÈRES PRATIQUANT EN MONTÉRÉGIE

Trois cas d'hépatite A (2 au Québec et 1 en Nouvelle-Écosse) ont récemment été associés des morceaux de mangue congelés distribués dans les principales épiceries du Québec.

Vendredi 30 juillet 2021, l'Agence Canadienne d'inspection des aliments a émis un rappel pour ces produits étant donné qu'ils pourraient être contaminés par le virus de l'hépatite A.

- <https://inspection.canada.ca/avertissements/2021-07-30/fra/1627691106085/1627691112044>
- Les produits étaient distribués sous les marques Nature's Touch, Irrésistibles, Compliments et Le Choix de Président.
- Ces produits ont été distribués dans plusieurs provinces du Canada (Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve) jusqu'au mois d'avril 2021.
- Nous ne savons pas jusqu'à quand le produit a été disponible sur les tablettes des commerçants.
- Ces produits sont bons à être consommés jusqu'en novembre 2022.

Il est possible que des personnes aient encore ce produit dans leur congélateur. Le risque d'une exposition récente ou future est encore possible.

### RECOMMANDATIONS

Pour toute **personne asymptomatique rapportant une exposition aux produits visés par les rappels, documenter le statut vaccinal** :

- **Si la personne est adéquatement vaccinée** contre l'hépatite A, l'informer qu'elle est considérée protégée et qu'il n'y a pas lieu de lui offrir une prophylaxie post-exposition. Recommander la consultation médicale s'il y a apparition de symptômes compatibles avec l'hépatite A.
- **Si la personne est non immune**, offrir la prophylaxie recommandée ou la surveillance des symptômes :

Dernière consommation d'un des produits **dans les 14 derniers jours** :

- Offrir gratuitement la prophylaxie post-exposition avec un [vaccin monovalent contre l'hépatite A \(1 dose\) selon les indications du Protocole d'immunisation du Québec](#).
- Pour les personnes avec VIH, immunosuppression, problème chronique hépatique ou rénal, receveur d'organe, ou âgées de moins de 6 mois, évaluer la pertinence d'administrer des immunoglobulines.

Consommation des produits **depuis plus de 14 jours** :

- Recommander la surveillance des symptômes pendant toute la durée de la période d'incubation (de 2 à 7 semaines suivant la dernière exposition au produit).
- Aviser la personne de consulter un professionnel de la santé si des symptômes apparaissent pendant la période de surveillance.
- Rappeler les pratiques d'hygiène de base permettant d'éviter la transmission fécale-orale pendant la période d'incubation.

Pour toute **personne ayant des symptômes compatibles avec l'hépatite A**, procéder à l'investigation usuelle.

### **DÉCLARER RAPIDEMENT LES CAS D'HÉPATITE A À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE**

Par téléphone : 1 800 265-6213.

Par télécopieur : Transmettre le [formulaire de déclaration](#) au 450 928-3023.

*Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.*